

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI.

Article 1 : Présentation

Le Club Bayonne Adour Echecs organise le samedi 30 septembre 2023 à partir de 18h son tournoi rapide d'automne 2023 .

Lieu des rencontres : Salle de jeu du club au 2 allée du petit Basque à Bayonne.

Ce tournoi à vocation conviviale est homologué sous le N°60267 et décrit sur le site de la FFE. L'accueil est assuré à partir de 17h30. Ce tournoi est entre-coupé d'agapes après la Ronde 3.

La participation aux frais de bouche est de 12 € pour chaque participant.

Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié B au moins pour la saison en cours a la F.F.E. La licence peut déjà être active, ou être prise sur place ou être prise dans un club affilié à la FFE dans les 7 jours.

TOURNOI Rapide

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO Rapide estimé selon le barème usuel de la FFE (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telles qu'elles figurent dans le livre de l'arbitre réactualisé en janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (forts-faibles),

Seront appariés à la 1ere ronde tous les joueurs régulièrement présents qui auront fait contrôler leur licence et /ou auront pris l'engagement de régulariser leur situation dans le délai de 7 jours, et/ ou pris leur licence sur place.

Appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.7).

Remarque : Il appartient au joueur de vérifier son résultat de partie avec celui qui est affiché au terme de chaque ronde sur un grand écran et concomitamment la concordance des points qu'il estime avoir marqué avec ceux qui lui sont attribués. Une réclamation relative à une ronde, pour être prise en compte, doit être formulée auprès de l'arbitre avant la fin de la ronde suivante laquelle est considérée comme finie à l'affichage de son résultat.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 10mn avec 5 sec d'incrément.

S'agissant d'une cadence de parties rapides, les spécificités du jeu relève de l'annexe A du livre de l'arbitre, et notamment l'article A5 s'appliquera pour l'ensemble du tournoi.

Nota : Au premier coup illégal **achevé** constaté par l'arbitre, il est ajouté 1 mn à la pendule de l'adversaire.

Le deuxième coup illégal achevé constaté par l'arbitre perd immédiatement la partie.

Le joueur n'utilise qu'une seule main pour jouer (roque / prise / promotion / pendule...)

L'utilisation des deux mains est considérée comme un coup illégal.

Savoir que, sans être un coup illégal, le jeu d'une main avec appui sur la pendule de l'autre est interdit. La violation de cette règle sera sanctionnée par un avertissement. En cas de récidive, le joueur sera sanctionné comme s'il venait de jouer un premier coup illégal et en cas d'une nouvelle récidive le joueur sera déclaré considéré comme ayant joué un deuxième coup illégal et aura en conséquence la partie perdue (sous condition des règles propres à la suite de coups réguliers pour attribuer le gain à l'adversaire).

Article 4 : Horaires

Vérification des licences : dans l'ordre d'arrivée des joueurs à partir de 17h30

Horaire de Jeu :R1 à 18h, la coupure pour le repas en commun après la R3 est prévue vers 20h pour une durée de 25 mn environ. Fin du Tournoi estimée vers 22h

Nota: Les résultats et les appariements sont affichés à la table d'arbitrage sur un grand écran.

Le tournoi n'est pas doté aussi il ne sera pas procédé à une remise de récompenses, seuls seront proclamés les résultats dès la fin de la ronde 6.

Article 5 :

L'inscription est gratuite . Elle est limitée à 24 joueurs, et sera close le 25 septembre sauf cas particulier

Article 6 : Classement

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties ainsi attribués : gain = 1; nulle = 0,5; perte = 0.

Le départage des ex aequo sera successivement selon le Buchholz (somme des scores ajustés des adversaires), puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur avec une absence excusée par l'arbitre pour une ronde ne sera pas apparié pour celle-ci sans autre conséquence. Un joueur apparié sera déclaré immédiatement forfait s'il n'occupe pas sa place 2 minutes après le lancement des pendules.

Deux forfaits d'un même joueur, consécutifs ou non, entraînent son exclusion du tournoi.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) indique sans délai le résultat de sa partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier, arrêter la pendule. Ils s'obligent alors à **rester discrets**. Il est recommandé de sortir de la salle pour discuter

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Dans cet esprit ils peuvent convenir d'un résultat nul qu'à près un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

Les appareils électroniques seront tolérés mais devront être invisibles et éteints aussi le téléphone mobile d'un joueur qui émettrait un son : sonnerie, alarme, ou vibreur, entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

La zone de détente est très proche de la zone de jeu, aussi les spectateurs ou joueurs devenus tels après leur partie feront preuve de discrétion au cours de leurs échanges.

Les pendules doivent être activées calmement.

Il est strictement interdit de fumer dans la salle de jeu.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre Francis JARRIER Arbitre Fédéral Open 2

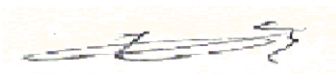
Il n'est pas prévu de jury d'appel des décisions de l'arbitre, cependant en cas de contestation d'une décision de l'arbitre, le joueur qui s'estime lésé pourra formuler une réclamation écrite auprès la commission d'appels sportifs de la FFE.

Les directives de l'arbitre restent exécutoires à titre conservatoire dans l'intérêt de la manifestation.

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur

L'Arbitre Principal



L'Organisateur

